



A la suite du constat d'**impuretés** sur des lots du **vaccin antigrippe** de la marque **Novartis** en **Ital**

ie

et en

Suisse

et à l'

arrêt

de la

livraison

de ces

vaccins

dans ces pays,

Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, a demandé à l'ANSM (agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) de prendre des

mesures

préventives

sur les vaccins concernés commercialisés en

France

.

A ce stade, aucune impureté n'a été constatée en France, et aucune remontée de pharmacovigilance n'a été relevée. Il n'y a actuellement pas d'indication de danger connue pour les patients ayant utilisé cette marque sur le territoire national.

Toutefois, par mesure de précaution, les lots de vaccins stockés chez les grossistes répartiteurs et dans les pharmacies ont été bloqués dans l'attente de l'avis de l'Agence européenne du médicament (EMA).

La marque de vaccins contre la grippe de Novartis commercialisée en France, AGRIPPAL, qui est la seule concernée, représente moins de 2 % du marché français.

Il est possible de continuer à se faire vacciner contre le virus de la grippe avec les autres marques de vaccin.